

AFFAIRE N° 26

**AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE DE MAITRISE FONCIERE
POUR DIVERS PROJETS D'ELARGISSEMENT DE VOIRIE
OU DE CREATION DE VOIES NOUVELLES**

Rapporteur : Mickaël NATIVEL.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibérations en date du 2 juin 1990, vous avez approuvé les projets d'élargissement du Chemin de Ruisseau Blanc à la Montagne et de création d'une voie nouvelle entre Moufia et la Bretagne.

D'autres projets à l'étude sont susceptibles d'être lancés, très prochainement :

- élargissement du Chemin Grand Canal à la Bretagne,
- élargissement du Chemin Bois Rouge à la Bretagne,
- jonction des Rue Jules Auber et Mazagran à Saint-Denis.

Tous ces projets qui nécessitent des acquisitions foncières de superficies souvent réduites, mais auprès de nombreux propriétaires, ont été déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n° 3011 SG/DEC/3 en date du 30 juillet 1981, dont la validité expirera le 30 juillet 1991.

Je vous demande de m'autoriser à engager, pour chacun de ces projets, la procédure de maîtrise foncière, et à solliciter à cet effet du Préfet l'ouverture des enquêtes parcellaires prescrites par la réglementation.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*